

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-657

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jérôme VIVIER, Responsable du service bâtiment de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SERPOLLET sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **rue du 07 juin 1944 et route de Littry** à l'occasion de travaux de pose de réseau gaz,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 24 août 2026 au 18 septembre 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera **interdite sauf pour les riverains du 24 août 2026 au 18 septembre 2026** :

- Rue du 07 juin 1944, au droit des travaux.

Article 2 – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera **en alternée par feux du 24 août 2026 au 18 septembre 2026** :

- Route de Littry, au droit des travaux.

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SEPOLLET.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-huit juillet deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jérôme VIVIER
Responsable du service bâtiment

